

15 octobre 1998
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trentième session

New York, 1-5 mars 1999

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives au programme et questions connexes

Plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 1998-2001

Note du Secrétariat

1. Le sous-programme concernant les statistiques figure dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, programme 28 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 28.5 (Statistiques) (A/53/6 (Prog.28), par. 28.14 et 28.15), tel que modifié par le Comité du programme et de la coordination. L'Assemblée générale examinera le plan à moyen terme à sa cinquante-troisième session.
2. Le projet de plan pour le sous-programme est reproduit dans l'annexe.
3. Tout changement apporté éventuellement à la version finale approuvée sera porté oralement à l'attention de la Commission au cours de la trentième session.

* E/CN.3/1999/1.

Annexe

Sous-programme 28.5 Statistiques

28.14 Ce sous-programme, dont la responsabilité incombe à la Division de statistique, se concentrera au cours de la période du plan sur les grands objectifs ci-après :

a) Au cours des années, le sous-programme a contribué aux importants progrès réalisés dans la collecte, la normalisation, l'analyse et la diffusion des données économiques, sociales et connexes au niveau international. Le premier objectif est de rendre les données économiques et sociales internationales plus utiles et plus accessibles aux responsables, tant internationaux que nationaux. La disponibilité des statistiques internationales et leur utilité à des fins d'élaboration de politiques sera élargie et leur qualité rehaussée pour renforcer le rôle de l'ONU en tant que centre d'excellence pour les statistiques. Par exemple, étant donné la mondialisation croissante de l'économie de la planète, un nombre croissant de décideurs à tous les niveaux auront besoin de données sur les transactions internationales. En conséquence, l'une des tâches essentielles du sous-programme sera de soutenir le rôle de l'ONU en tant que centre mondial de données sur le commerce international. Il en sera de même pour les systèmes consacrés à l'environnement, à l'énergie, aux transports, à la comptabilité nationale et aux statistiques démographiques et sociales;

b) Une étape importante a été franchie avec la mise au point de la version 1993 du Système de comptabilité nationale (SCN). L'objectif est à présent d'élargir le nombre de pays qui sont en mesure d'appliquer le nouveau système. Pour le réaliser, le Secrétariat, en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales, continuera d'améliorer les statistiques économiques en général et à promouvoir le Système de comptabilité nationale en particulier, notamment en offrant une formation et d'autres formes de coopération internationale;

c) Aux termes d'Action 21, il convient de mettre au point et d'appliquer des systèmes intégrés de comptabilisation économique et environnementale et des indicateurs du développement durable afin de fournir l'information nécessaire pour formuler des politiques et stratégies de développement durable aux niveaux national et international. Un troisième objectif sera d'améliorer la capacité qu'a la communauté internationale de mesurer l'effet de l'activité humaine sur l'environnement, ainsi que les dépenses liées à l'environnement. Dans le cadre du sous-programme, l'on étudiera les principes et méthodes pertinents afin de réaliser un accord international sur leur utilisation et leur utilité, et l'on compilera des statistiques et indicateurs concernant l'environnement et on encouragera une comptabilité intégrée économie environnement au niveau national;

d) Les conférences mondiales tenues récemment ont mis en lumière la nécessité de disposer de statistiques plus fournies et de meilleure qualité pour décrire et suivre les progrès dans les dimensions humaines du développement. Un quatrième objectif sera de mettre au point des ensembles intégrés et cohérents de statistiques sociales (en particulier sur la population, le logement, la répartition par sexe et les personnes handicapées), et d'en promouvoir l'usage, et de mettre au point des indicateurs sociaux pour améliorer les capacités analytiques dans ce domaine. On s'attachera en particulier à exécuter le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 2000 et d'autres activités visant à rendre les pays mieux en mesure de produire régulièrement des statistiques démographiques et sociales actualisées;

e) Promouvoir le recours aux systèmes d'information géographique (SIG) pour les levés et les travaux de cartographie aux niveaux national et local.

28.15 Dans le cadre de ce sous-programme, l'on continuera également à mettre l'accent sur la coordination et l'élaboration de normes statistiques internationales sur une vaste gamme de statistiques et à renforcer la coordination et la coopération entre l'ONU et d'autres organismes intergouvernementaux qui produisent des statistiques.

Textes portant autorisation des travaux

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 47/190 | Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement |
| 47/191 | Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement |
| 48/121 | Conférence mondiale sur les droits de l'homme |
| 50/124 | Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement |
| 50/161 | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social |
| 50/203 | Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action |

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- | | |
|---------------|---|
| 1564 (L) | Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil |
| 1566 (L) | Coordination des travaux dans le domaine de la statistique |
| 1989/3 | Classifications économiques internationales |
| 1993/5 | Système de comptabilité nationale de 1993 |
| 1995/7 | Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 |
| 1995/61 | Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États |
| 1997/221 | Quatorzième et quinzième Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique |
| 1997/292 | Sixième et septième Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Amérique |
| 131 (VI) | Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales |
| 715 A (XXVII) | Coopération internationale en matière de cartographie |
| 814 (XXXI) | Coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques |
| 2014 (LXI) | Renforcement des services d'information de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles |
| 1992/62 | Création de nouveaux organes subsidiaires du Conseil économique et social |
| 1993/225 | Cinquième et sixième Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Amérique |

- | | |
|----------|---|
| 1993/226 | Sixième et septième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques |
| 1994/228 | Treizième et quatorzième Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique |
-